

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

29 AVRIL 1967

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

10^e ANNÉE N° 84

SOMMAIRE

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

ARRÊTS

*Arrêt de la Cour (Première Chambre) dans les affaires jointes 18 et 35-65
(M. Max Gutmann contre Commission de la C.E.E.A.)* 1669/67

COMMUNICATIONS

Affaire 28-64 Rev. :

*Demande tendant à la révision de l'arrêt 28-64: M. Richard Müller contre
Conseil de la C.E.E. et Conseil de la C.E.E.A., introduite le 10 avril 1967* 1670/67

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

*Recettes et dépenses de la Haute Autorité du 1^{er} janvier 1966 au 31 décembre
1966* 1672/67

Bilan au 31 décembre 1966 1674/67—1675/67

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

ARRÊTS

ARRÊT DE LA COUR

(Première Chambre)

dans les affaires jointes 18 et 35-65 ⁽¹⁾

(Langue de procédure : le français)

Dans les affaires jointes 18 et 35-65 : M. MAX GUTMANN (avocat : Me Ernest Arendt) contre la COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (agent : M. Maurice Prelle), ayant pour objet au stade actuel de la procédure, de statuer sur la demande d'annulation des décisions de la Commission de la C.E.E.A. des 20 et 21 janvier 1965 et du 13 mai 1965, relatives à la poursuite et à la suspension d'une nouvelle procédure disciplinaire et sur les demandes de réparation pour faute de service qui aurait été commise à l'encontre du requérant, la Cour (Première Chambre), composée de M. A. Trabucchi, président ; MM. L. Delvaux et R. Lecourt (rapporteur), juges ; avocat général : M. K. Roemer ; greffier : M. A. Van Houtte, a rendu le 15 mars 1967 un arrêt dont le dispositif est le suivant :

1. *La décision de la Commission des 20 et 21 janvier 1965, ordonnant la poursuite d'une instruction « sur le terrain disciplinaire » et la décision de la Commission du 13 mai 1965, aux termes de laquelle il est sursis à statuer sur le plan disciplinaire jusqu'à prononcé de l'arrêt de la Cour sur le premier recours en annulation, sont annulées ;*
2. *Les conclusions tendant à l'élimination de divers documents du dossier personnel du requérant sont actuellement sans objet ;*
3. *Le surplus des conclusions du requérant est rejeté ;*
4. *Les dépens de l'instance sont à la charge de la Commission.*

⁽¹⁾ Affaire 18-65 : JO n° 71 du 28. 4. 1965.

Affaire 35-65 : JO n° 120 du 5. 7. 1965.

COMMUNICATIONS

Demande tendant à la révision de l'arrêt 28-64: M. Richard Müller contre Conseil de la C.E.E. et Conseil de la C.E.E.A., introduite le 10 avril 1967 ⁽¹⁾

(Affaire 28-64 Rév.)

Le 10 avril 1967, la Cour de justice des Communautés européennes a été saisie d'une demande de M. Richard Müller, fonctionnaire du secrétariat général des Conseils des Communautés européennes, domicilié à Bruxelles, tendant à la révision de l'arrêt 28-64 (requérant dans l'affaire 28-64: M. Richard Müller, défendeurs dans l'affaire 28-64: Conseil de la C.E.E. et Conseil de la C.E.E.A.); le demandeur invoque un fait nouveau, intervenu entre temps. Mandataire *ad litem*: M^e Manfred Schwall, avocat près de Landgericht Karlsruhe; avec domicile élu chez M^e Ernest Arendt, 6, rue Willy-Goergen, Luxembourg.

⁽¹⁾ Recours 28-64: JO n° 132 du 14. 8. 1964, arrêt du 7 avril 1965: JO n° 91 du 25. 5. 1965.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

Recettes et dépenses de la Haute Autorité du 1er janvier 1966 au 31 décembre 1966

(voir page 1672/67)

Bilan au 31 décembre 1966

(voir pages 1674/67 et 1675/67)

Recettes et dépenses de la Haute Autorité du 1^{er} janvier 1966 au 31 décembre 1966

(y compris les recettes et les dépenses relatives aux opérations d'emprunts et de prêts)

Tous les montants sont exprimés en unités de compte A.M.E., une unité de compte représentant la contre-valeur de différentes monnaies converties sur la base des taux suivants : l'unité de compte A.M.E. = USA \$ 1 = DM 4 = FB 50 = FF 4,93706 = Flux. 50 = Fl. 3,62 = FS 4,37282 = Lit. 625

Recettes	Période du 1. 1. 66 au 30. 6. 66	Période du 1. 7. 66 au 31. 12. 66	Période du 1. 1. 66 au 31. 12. 66
I - RECETTES DU SERVICE DES EMPRUNTS, DES GARANTIES ET DES PRÊTS			
Intérêts			
— sur prêts sur fonds d'emprunts	13.526.296,20	14.589.906,20	28.116.202,40
— sur fonds d'emprunts non versés	566.671,04	957.973,61	1.524.644,65
— sur prêts provenant des fonds non empruntés	420.367,59	435.478,77	855.846,36
Commission de garantie	108.720,61	111.909,91	220.630,52
Recettes diverses	12.955,87	91.551,05	104.506,92
<i>Total des recettes du service des emprunts et des prêts</i>	14.635.011,31	16.186.819,54	30.821.830,85
II - PRÉLÈVEMENT			
— Entreprises allemandes	6.448.853,69	6.428.476,25	12.877.329,94
— Entreprises belges	1.261.056,16	1.207.668,54	2.468.724,70
— Entreprises françaises	3.087.576,25	2.914.661,77	6.002.238,02
— Entreprises italiennes	1.751.557,16	2.046.368,96	3.797.926,12
— Entreprises luxembourgeoises	440.364,02	437.288,82	877.652,84
— Entreprises néerlandaises	622.364,61	609.773,46	1.232.138,07
<i>Total du prélèvement</i>	13.611.771,89	13.644.237,80	27.256.009,69
Régularisation pour prise en compte du prélèvement déclaré	3.607.091,—	—	3.607.091,—
<i>Total général du prélèvement</i>	17.218.862,89	13.644.237,80	30.863.100,69
III - AUTRES RECETTES			
— Intérêts sur dépôts et portefeuille	4.016.670,85	4.197.463,98	8.214.134,83
— Amendes et majorations pour retard	109.071,78	7.856,91	116.928,69
— Recettes du fonds des pensions	1.148.987,37	1.199.935,03	2.348.922,40
— Divers	103.816,07	140.004,87	243.820,94
<i>Total des autres recettes</i>	5.378.546,07	5.545.260,79	10.923.806,86
Total des recettes	37.232.420,27	35.376.318,13	72.608.738,40

Note du commissaire aux comptes

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité au 31 décembre 1966 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Luxembourg, le 4 avril 1967.

Urbain J. VAES

Commissaire aux comptes

Dépenses	Période du 1. 1. 66 au 30. 6. 66	Période du 1. 7. 66 au 31. 12. 66	Période du 1. 1. 66 au 31. 12. 66
I - DÉPENSES DU SERVICE DES EMPRUNTS, DES GARANTIES ET DES PRÊTS			
— Intérêts des emprunts	12.890.525,11	14.129.191,58	27.019.716,69
— Commissions au dépositaire et aux agents bancaires	333.531,99	397.222,82	730.754,81
— Dépenses diverses	24,72	17.673,72	17.698,44
— Amortissement frais d'émission récupérables	—	352.232,11	352.232,11
<i>Total des dépenses du service des emprunts et des prêts</i>	13.224.081,82	14.896.320,23	28.120.402,05
II - AUTRES DÉPENSES			
— Dépenses administratives	9.982.054,47	9.797.532,84	19.779.587,31
— Frais financiers	45.100,71	15.058,49	60.159,20
— Dépenses pour recherches	4.276.207,99	4.978.733,80	9.254.941,79
— Dépenses pour réadaptation	1.151.733,10	265.637,07	1.417.370,17
— Dépenses de pensions	241.944,75	231.029,81	472.974,56
<i>Total des autres dépenses</i>	15.697.041,02	15.287.992,01	30.985.033,03
Total des dépenses	28.921.122,84	30.184.312,24	59.105.435,08
Excédent des recettes sur les dépenses	8.311.297,43	5.192.005,89	13.503.303,32
FRAIS D'ÉMISSION RÉCUPÉRABLES	8.981.690,57	—	8.981.690,57
TOTAL DES AVOIRS	17.292.988,—	5.192.005,89	22.484.993,89

L'excédent des recettes sur les dépenses s'est élevé, pour la période du 1^{er} janvier 1966 au 31 décembre 1966 à 22.484.993,89 unités de compte A.M.E. Le détail des affectations et des reprises aux comptes réserves et provisions est retracé ci-après :

Affectations

— à la réserve spéciale	8.215.962,51	
— à la provision pour dépenses de réadaptation	10.267.244,95	
— au fonds des pensions	1.875.947,84	
— aux comptes divers	7.515.095,05	27.874.250,35

Reprises

— à la provision pour dépenses administratives et solde non affecté	5.285.090,77	
— à la provision pour dépenses de recherches	114.165,69	5.389.256,46

22.484.993,89

Pour la Haute Autorité
de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

A. R. A. THEUNISSEN
Directeur général
« Crédit et Investissements »

Joseph DINJEART
Directeur général
« Administration et Finances »

Bilan au

Tous les montants sont exprimés en unités de compte
contre-valeur des différentes monnaies converties su
U.S.A. \$ 1 = DM 4 = FB 50 = FF 4,93706 =

ACTIF

I - PRÊTS SUR FONDS D'EMPRUNTS ⁽¹⁾		
A) Prêts versés		
— en dollars USA	227.630.000,—	
— en Deutsche Mark	109.663.016,26	
— en lires	53.036.713,62	
— en florins	44.230.939,23	
— en francs français	30.382.454,34	
— en francs suisses	20.867.540,85	
— en francs luxembourgeois	19.590.709,38	
— en francs belges	15.251.600,—	
— en U.C.	15.000.000,—	535.652.973,68
B) Fonds d'emprunts non versés		
— en dollars U.S.A.	120.000,—	
— en lires	18.963.286,38	
— en U.C.	5.000.000,—	
— en Deutsche Mark	12.500,—	24.095.786,38
II - AUTRES PRÊTS		559.748.760,06
A) Prêts sur la réserve spéciale pour le financement des maisons ouvrières		66.977.506,40
B) Prêts sur la réserve spéciale pour la reconversion		6.178.694,38
C) Prêts au titre de la réadaptation		486.516,40
D) Prêts au titre de la recherche technique		2.692.273,58
E) Prêts divers		947.166,43
77.282.157,19		
III - DISPONIBLE ET RÉALISABLE		
A) Caisse et banque		129.230.246,43
B) Autres placements à court et moyen terme avec engage- ments bancaires		9.449.365,74
138.679.612,17		
IV - PORTEFEUILLE		51.523.139,27
V - INTÉRÊTS ET COMMISSIONS COURUS MAIS NON ÉCHUS		12.487.234,39
VI - FRAIS D'ÉMISSION RÉCUPÉRABLES		13.117.546,56
VII - COMPTES DIVERS		5.880.042,94
VIII - DROITS DE RECOURS SUR CAUTIONS ET GARANTIES <u>43.017.354,47</u>		
		<u>858.718.492,58</u>

⁽¹⁾ Des créances et les sûretés y relatives, contrepartie des prêts accordés sur fonds d'emprunts ainsi que d'autres avoirs sont nantis auprès de la Banque des règlements internationaux à Bâle, au bénéfice des porteurs de titres et coupons d'emprunts garantis de la Haute Autorité, visés en note 1 au passif du bilan, à concurrence des montants suivants :

Poste I: 174.519.890,66

Poste III: 1.979.901,41

Poste V: 3.130.203,45

Note du commissaire aux comptes

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité au 31 décembre 1966 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Luxembourg, le 4 avril 1967.

Urbain J. VAES
Commissaire aux comptes

31 décembre 1966

A.M.E. ; une unité de compte A.M.E. représente la
la base des taux suivants : l'unité de compte A.M.E. =
Flux. 50 = Fl. 3,62 = FS 4,37282 = Lit. 625

PASSIF

I - EMPRUNTS ⁽¹⁾			
— en dollars USA		227.750.000,—	
— en Deutsche Mark		109.675.516,26	
— en liras		72.000.000,—	
— en florins		44.230.939,23	
— en francs français		30.382.454,34	
— en francs suisses		20.867.540,85	
— en francs luxembourgeois		19.590.709,38	
— en francs belges		15.251.600,—	
— en U.C.		20.000.000,—	559.748.760,06
II - RÉSERVES			
A) Fonds de garantie		100.000.000,—	
B) Réserve spéciale		78.892.498,16	178.892.498,16
III - PROVISIONS POUR AIDES FINANCIÈRES			
A) Réadaptation			
1. Engagements contractés pour aides non remboursables	27.291.517,47		
2. Montant disponible ⁽²⁾	10.000.000,—	37.291.517,47	
B) Recherche technique et économique			
1. Engagements contractés pour aides non remboursables	24.435.252,96		
2. Montant disponible ⁽²⁾	3.000.000,—	27.435.252,96	64.726.770,43
IV - FONDS DES PENSIONS			23.246.620,63
V - INTÉRÊTS ET COMMISSIONS COURUS MAIS NON ÉCHUS ⁽³⁾			9.850.883,28
VI - COUPONS ET OBLIGATIONS ÉCHUS MAIS NON ENCORE PRÉSENTÉS			4.224.792,45
VII - COMPTES DIVERS			10.386.979,02
VIII - PROVISION POUR DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET SOLDE NON AFFECTÉ			7.641.188,55
IX - ENGAGEMENT PAR CAUTIONS ET GARANTIES ... <u>43.017.354,47</u>			
			<u>858.718.492,58</u>

⁽¹⁾ Dont titres d'emprunts garantis : 174.532.390,65.

⁽²⁾ Conservé à titre de réserve conjoncturelle.

⁽³⁾ Dont sur titres d'emprunts garantis : 3.003.381,79.

Pour la Haute Autorité
de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

A. R. A. THEUNISSEN

Joseph DINJEART

Directeur général
« Crédit et Investissements »

Directeur général
« Administration et Finances »

ÉTUDES — SÉRIE AGRICULTURE

8159 — N° 22

**AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS MIGRANTS DANS LES PAYS
DE LA C.E.E.**

1966. 92 pages (français, allemand, italien, néerlandais)

Prix : FB 120, FF 12.

La Commission de la Communauté économique européenne a fait paraître dans la collection « Études », série « Agriculture », une étude comparée des différentes aides apportées aux agriculteurs migrants dans les pays de la C.E.E.

La rédaction de cette étude a été confiée à MM. Hubert Cluzel et Roger Fraigneaud, respectivement directeur et sous-directeur de l'Association nationale de migration et d'établissement ruraux.

Ce document, précédé d'un avant-propos qui rappelle le calendrier fixé par le Conseil pour la réalisation de la liberté d'établissement en agriculture ainsi que les directives déjà approuvées dans ce secteur, essaie, dans la mesure du possible, de comparer les différentes aides que les gouvernements accordent à leurs ressortissants dans le cadre des migrations rurales.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnements indiqués à la quatrième page de la couverture.

